



Session du samedi 28 septembre 2024

Avis du Conseil culturel de Bretagne

« *Rapport d'Activités et de Développement Durable* »

Le Conseil culturel de Bretagne a pris connaissance du Rapport d'activités et de développement durable. Ses membres tiennent à souligner qu'un des gros problèmes de l'accès à la culture est la mobilité a fortiori pour les personnes en situation de handicap, et également en milieu rural. Ce qui doit être pris en compte dans toute politique sur les transitions.

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de voir l'ampleur des actions mises en œuvre en faveur de la langue bretonne et de la langue galloise. Le plan de réappropriation linguistique voté en décembre 2023 devrait assurer la continuité des actions réalisées.

Cependant, il apparaît aujourd'hui que nombre des engagements présents dans la Convention Etat-Région de 2022 ne pourront être tenus d'ici 2027, par exemple l'atteinte de 30 000 élèves en filière bilingue en langue bretonne ou le début de la généralisation de l'enseignement des langues de Bretagne sur le temps scolaire.

Ainsi, si le Conseil culturel de Bretagne partage l'attente du Conseil régional, il souhaite savoir quelles actions concrètes et précises il compte engager pour que l'État, et ses représentants en Bretagne (préfecture, rectorat...), respectent ses engagements.

Depuis sa reconnaissance officielle en tant qu'une des langues de Bretagne au côté du breton, la langue galloise n'a cessé de développer des stratégies pour voir son nombre de locuteurs augmenter, ainsi que sa visibilité. C'est surtout depuis le vote de sa politique linguistique spécifique en 2018, puis le vote du plan de réappropriation des langues en 2023 que la Région Bretagne met en œuvre des stratégies de développement et d'accompagnement.

Le Conseil culturel de Bretagne a eu à plusieurs reprises à donner son avis quant à la politique volontariste de la Région d'accompagner les structures de terrain qui œuvrent à rendre le gallo et le breton accessibles, que ce soit aux adultes grâce à la formation ou bien par le biais de l'école. Une augmentation même relative de la dotation aux lycées proposant un enseignement optionnel de gallo est un signal encourageant. Maintenir un cursus possible de la maternelle à l'université, que ce soit dans le cadre de l'enseignement bilingue français-breton ou de l'enseignement du gallo et du breton sur le temps scolaire pour tous, est nécessaire. A l'heure actuelle les effectifs, notamment au secondaire, pour l'enseignement optionnel du gallo et du breton, posent la question de la formation initiale et continue des enseignants.

La Région soutient aussi le gallo et le breton dans l'enseignement catholique. Cette action, nouvelle pour le gallo, ouvre des perspectives à la seule condition que les propositions de formations soient adaptées aux conditions de travail des enseignants. Que ce soit pour le breton ou le gallo, un enseignant qui part en formation continue afin d'acquérir une compétence en langue pour l'enseigner ne doit pas se retrouver dans des conditions précaires

de prise en charge. Se pose notamment la question du temps de formation sur le temps des vacances scolaires ou le non-remplacement lors des formations. Il conviendrait que la Région s'assure que le CAEC remplit bien ses obligations dans le cadre du financement qui lui est apporté.

Dans l'objectif clairement écrit du développement de la langue galloise et de son usage social, les formations longues jusque-là inexistantes sont à mettre en place. Ainsi, le Conseil culturel de Bretagne souhaite vivement l'appui du Conseil régional pour permettre le développement des outils, des contenus et des dispositifs.

La Région Bretagne ne pouvant à elle seule porter l'enjeu des langues régionales, le Conseil culturel apprécie sa démarche d'aide à la structuration des politiques publiques locales par le biais du Comité langue galloise et de la Conférence territoriale de la langue bretonne. Cette politique volontariste est illustrée par la présence de la langue au sein même de l'institution régionale, accompagnée par l'Institut de la langue galloise et l'Office public de la langue bretonne pour les traductions, mais aussi par le biais de formations aux agents sur une base de volontariat.

Dans le domaine de la communication régionale et de la signalétique, il est nécessaire de consolider la mise en œuvre, car de nombreuses productions n'intègrent toujours par la langue bretonne et/ou la langue galloise.

Les formations et le soutien au développement de l'enseignement de la langue bretonne et de la langue galloise doivent être accompagnés d'une volonté de développer la présence de ces langues dans la vie quotidienne et culturelle des bretons. Au-delà des actions de sa propre institution par le biais des formations des agents, le soutien aux lycées, la campagne de communication sur le gallo, le Conseil Culturel apprécie qu'il soit envisagé de renforcer l'appui aux associations de territoires qui œuvrent à leur transmission et à leur usage.

La présence du gallo et du breton dans les pratiques culturelles, artistiques, radiophoniques, audiovisuelles et dans l'édition est complémentaire à toutes les actions prioritaires que sont la formation et l'enseignement. Cette dynamique mise en œuvre par les associations citées afin de renforcer la visibilité des langues et leur usage social est cependant très fragile, la réalité étant qu'elle est souvent portée par une force bénévole. Le Conseil culturel souhaite donc attirer l'attention sur le fait que ce projet demande une professionnalisation accrue afin de coordonner les actions, mobiliser les politiques, permettre la création artistique, culturelle, radiophonique, audiovisuelle... et à ce jour les budgets associatifs ne permettent pas d'embaucher pour répondre à l'enjeu de développement et de visibilité de ces langues.

Ce rapport donne à voir les ambitions pour 2027 à la condition d'un maintien de l'effort d'accompagnement dans les trois années à venir. Les indicateurs d'évaluation des actions seront dès 2024 des leviers pour, s'il le fallait, réorienter la politique linguistique mise en œuvre.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 52

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstentions : 0